



N° 21/CD/07/11

REPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE DE BALARUC LES BAINS

Extrait du Registre des Délibérations du Comité de Direction

~~~~~

**Séance du 02 juillet 2021**

L'an deux mille vingt et un et le deux juillet, à dix heures, le Comité de Direction s'est réuni en séance sous la Présidence de **Monsieur Gérard CANOVAS, Président.**

**Collège d'élus : M. Gérard CANOVAS, M. MERIEAU,**

**Collège de socioprofessionnels : Mme MICELI, M. VIGUIER, Mme BENQUE, Mme RICARD, Mme DELPUECH, Mme DUMAS,**

**Absent(es) : Mme Brigitte LANET, M. FERNANDEZ, M. CALAS, M. COURS, M. DORLEANS,**

Le Comité de Direction a choisi comme secrétaire de séance : Madame Cathy DUMAS

-----

**Objet n° 1 : Affectation des résultats de l'exercice 2020 - Budget Principal Office de Tourisme-EPIC**

**LE COMITE DE DIRECTION,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Compte de Gestion et le Compte Administratif 2020 pour le Budget Principal Office de Tourisme-EPIC,

Considérant les dépenses à couvrir en fonctionnement et en investissement,

**Vu la note explicative de synthèse ci-dessous, afférente à la présente délibération :**

Rappelle que le résultat cumulé de fonctionnement et d'investissement du Budget Principal de l'Office de Tourisme-EPIC à la clôture de l'exercice 2020, approuvé au Compte administratif, s'élève à + 526 349.22 €.

Ce résultat cumulé se décompose comme suit :

- Pour la section de fonctionnement : + **466 298.91€**

Résultat de fonctionnement propre à l'exercice : 55 715.29€

Résultat de fonctionnement reporté : 410 583.62€

- Pour la section d'investissement : + **60 050.41€**

Résultat d'investissement propre à l'exercice : 42 487.44€

Résultat d'investissement reporté : 17 562.97€

Compte tenu de ces éléments, Monsieur le Président propose au Comité de Direction d'affecter le résultat de fonctionnement, soit **466 298.91€** en report à nouveau à la section de fonctionnement.

A noter que le résultat cumulé de la section d'investissement 2020 sera repris à la section d'investissement de 2021.

Compte tenu de ces éléments, il est demandé au Comité de Direction de délibérer.

Le Comité de Direction après avoir délibéré vote à :

**UNANIMITE**

- **Approuve** l'exposé de son Président,
- **Approuve** d'affecter le résultat de fonctionnement, soit **466 298.91€** en report à nouveau à la section de fonctionnement
- **Approuve** d'affecter le résultat cumulé de la section d'investissement 2020 à la section d'investissement de 2021
- **Dit que** copie de la présente Délibération sera transmise à M. Le Préfet de l'Hérault.

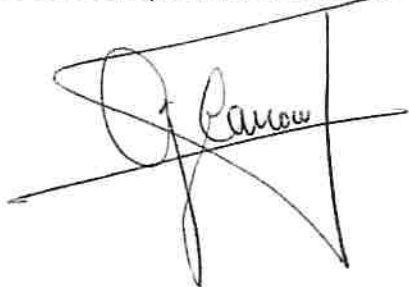
Ainsi délibéré à Balaruc-les-Bains, les jours, mois et an susdits.

Pour expédition conforme

Transmis en Préfecture

Le 12/07/2021

Le Président, Gérard CANOVAS



Publiée et exécutoire, le 20/07/2021  
Le Président, Gérard CANOVAS

